



Cérémonie de clôture de formation

23^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires
43^{ème} promotion de formateurs et responsables
de formation

24^{ème} Promotion de premiers surveillants
21 juin 2019



DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01
Bureaux situés : 35 rue de la gare-parc du millénaire-75019 PARIS
Tél. : 01 44 77 60 60



Madame le préfet du Lot et Garonne,

Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel d'AGEN

Mesdames et messieurs les représentants des autorités judiciaires,

Mesdames et messieurs les élus, représentants des autorités administratives, civiles et militaires,

Monsieur le directeur de l'ENAP,

Mesdames et messieurs les directeurs, cadres et formateurs,

Mesdames et Messieurs les élèves de la 23^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires,

Mesdames et Messieurs les élèves de la 27^{ème} promotion de premiers surveillants,

Mesdames et Messieurs les élèves de la 43^{ème} promotion de formateurs et responsables de formation,

Mesdames et messieurs,

En tout premier lieu, je vous prie de bien vouloir excuser Stéphane BREDIN, notre Directeur, retenu à PARIS pour des raisons que vous comprendrez toutes et tous, Chloé MIRAU sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales retenue dans d'autres instances.

Je tenais à vous faire part de l'immense honneur qui est le mien aujourd'hui de pouvoir m'adresser à vous dans un contexte d'une nouvelle organisation de l'administration centrale et c'est avec un grand plaisir que je me trouve, parmi vous, à l'occasion de cette cérémonie de fin de formation de la 23^{ème} promotion des lieutenants pénitentiaires ; de la 43^{ème} promotion des formateurs et responsables de formation ; et enfin de la 24^{ème} promotion des premiers surveillants.

Votre école, Monsieur le directeur, a assuré avec engagement et détermination sa mission première qui faut-il le rappeler est celle d'enseigner les savoir et les bonnes pratiques professionnelles portées par la DAP qui permettront aux serviteurs de l'institution d'exercer leur nouveau métier avec efficacité et dynamisme.

Vous avez toutes et tous reçus une formation qui est à la hauteur de ce qu'exige votre future prise de poste et je profite de cet instant au nom du directeur pour remercier Monsieur Christophe MILLESCAMPS, directeur de l'Ecole et toutes les équipes pédagogiques quant à leur engagement constant pour relever le défi d'un enseignement de qualité à la hauteur des attentes et des enjeux fondamentaux de l'administration pénitentiaire et de l'évolution de politiques publiques pénitentiaires .

Vous terminez votre formation initiale ou d'adaptation, les fonctions exigeantes sur lesquelles vous êtes attendus nécessiteront que ce parcours de formation se poursuive à travers le dispositif de formation continue riche et diversifié proposé par l'ENAP et les directions interrégionales que vous allez rejoindre.

Chaque nouveau poste, chaque nouveau changement de fonction est une aventure de tous les instants mais oh combien passionnante.

Etre bien formé et se former tout au long de sa vie professionnelle sont des gages d'adaptation à d'autres fonctions auxquelles vous aspirerez peut être à l'avenir car

l'administration pénitentiaire permet aussi à ses agents d'évoluer ou de changer de fonction voire de métier.

De par vos missions respectives, vous allez encadrer une équipe de professionnels, ce qui ne signifie pas seulement veiller à ce que les missions soient accomplies de la meilleure manière possible que les consignes soient appliquées, que la sécurité soit assurée, mais également que vous développiez une autorité bienveillante, du sang-froid, une posture professionnelle toujours adaptée pour résister à la gestion des situations complexes ou d'urgence,

Vous représentez un repère incontournable, pour les agents mais aussi pour les personnes dont l'administration à la charge. Il convient de rappeler l'importance de la posture professionnelle, l'exemplarité, la rigueur, la maîtrise des techniques propres à votre fonction et enfin la diffusion des bonnes pratiques et des bonnes analyses pour prendre les meilleures décisions.

Les attentes de l'administration pénitentiaire à votre égard peuvent paraître conséquentes mais c'est parce que vous avez démontré par vos qualités personnelles, professionnelles et votre investissement que l'administration sait que vous exercerez vos missions avec toute la qualité attendue et un investissement sans faille.

Votre manière de servir sera sans aucun doute toujours en adéquation avec la loi pénitentiaire, tel que repris par le code de déontologie pénitentiaire.

Mesdames et messieurs de la 23^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires,

Devenir officier pénitentiaire, c'est un honneur et une responsabilité qui vous est donnée, pour décliner à tous les niveaux de votre délégation, la politique de la DAP, de la DISP ainsi que celle du chef d'établissement ;

Garder, évaluer, accompagner l'arrivée, la détention et la sortie des publics qui sont confiés à l'institution représentent quelques-uns des enjeux de votre nouveau métier.

Décliner la politique du chef d'établissement, comme un interlocuteur privilégié,

Développer un management par l'analyse des risques,

Superviser la gestion de la détention pour garantir la sécurité des personnels et de l'établissement,

Renforcer sa capacité de dialogue avec l'ensemble des acteurs du milieu carcéral, public et ,privé,

La première responsabilité d'un officier, c'est sans doute d'assurer aux agents placés sous son autorité un cadre de travail clair, serein et toujours traçé.

La traduction des règles, des doctrines, des orientations révèle la capacité du cadre à décliner celles-ci dans des pratiques locales harmonisées et adaptées.

Vous le ferez en fonction de ce qui fonde notre travail à tous : la meilleure prise en charge des personnes qui nous sont confiées dans la finalité de prévenir la récidive et d'assurer la sécurité.

Vous serez également un interlocuteur incontournable pour le bon fonctionnement et le sens des dispositifs pluridisciplinaires ou programmes de prise en charge des publics.

Devenir officier pénitentiaire, c'est tout cela, c'est entrer dans un « corps de commandement » pour

participer à l'élaboration de la politique définie par le chef d'établissement

commander les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application.

Mesdames et messieurs de la 24^{ème} promotion de premiers surveillants,

Vous avez fait le choix de vous engager différemment dans les fonctions qui sont les vôtres. En effet, vous accédez au 1^{er} grade d'encadrement du corps de surveillance.

En choisissant ce parcours, vous saviez que vous vous engagiez dans une formation exigeante, vous professionnels de terrain depuis quelques années déjà. Ce choix révèle votre capacité à vous adapter et à servir l'institution d'une autre place.

Ce changement de fonction vous l'avez appréhendé avec sérénité, confiance, inquiétude peut être mais avec toujours la volonté d'aller au-delà de vos propres limites, cela aussi vous honore.

En plus de la sécurité et de la réinsertion, vous allez encadrer des équipes de surveillants, gérer la détention, prendre en charge individuellement ou collectivement des personnes placées sous-main de justice.

Vous serez le cadre de proximité des personnels de surveillance, dans un contexte où il doit prendre toute sa place d'acteur incontournable de la détention.

La mission d'encadrement est essentielle, vous mesurez l'ampleur de votre tâche. Vous avez désormais la charge de transmettre les bons gestes et les bonnes techniques professionnelles.

C'est en effet, sur vous que va reposer une partie de l'activité quotidienne de la détention. Une autorité juste, de la créativité et de la bienveillance qui devraient vous permettre de bâtir la cohésion d'équipe nécessaire à la bonne marche de l'établissement et à la réussite de vos missions.

Ces missions sont nombreuses, de nouveaux chantiers occupent l'administration :

La prise en charge du public radicalisé, les missions d'extractions judiciaires, la mise en œuvre des équipes de sécurité pénitentiaire, dans tous ces champs et dans bien d'autres domaines encore vous aurez à vous impliquer.

Votre quotidien d'encadrant vous oblige plus que jamais à une grande rigueur dans la transmission des pratiques et valeurs de l'institution tout en ayant une grande souplesse vous permettant de vous adapter à chaque individualité, à chaque situation ou à chaque structure.

L'engagement que vous mettrez à accomplir votre devoir, l'entrain que vous aurez à l'ouvrage emportera l'adhésion de vos équipes. Vous devez en être convaincus pour à votre tour convaincre les professionnels amenés à travailler avec vous.

Mesdames et Messieurs les formateurs et responsables de formation,

Vous avez fait le choix d'une nouvelle fonction exigeante, résolument altruiste, tournée vers l'accompagnement et la montée en compétence des professionnels, en formation initiale ou continue, à l'ENAP, en direction interrégionale, en pôle de formation ou encore en établissement.

Votre expertise en ingénierie pédagogique en ingénierie de formation, votre parfaite connaissance des métiers pénitentiaires, font de vous des ambassadeurs des politiques publiques de formation. Vous serez notamment chargés, de la mise en pratique des orientations et des priorités de l'administration centrale, priorités elles-mêmes étroitement en lien avec celles de la direction générale de l'administration de la fonction publique et du secrétariat général du ministère de la justice.

Votre sens aigu du service public, votre sensibilité à la déontologie pénitentiaire font de vous des agents exemplaires, une source d'inspiration pour les agents que vous formerez, pour les jeunes professionnels que vous ferez monter en compétence et que vous accompagnerez vers le plein exercice de leurs missions.

Vous aurez à cœur de maintenir annuellement, comme le prévoit l'arrêté du 22 mai 2014 relatifs aux fonctions spécialisées de l'administration pénitentiaire, votre niveau de connaissances afin de dispenser des contenus pédagogiques sans cesse renouvelés, en adéquation parfaite avec l'évolution constante des missions et métiers pénitentiaires.

Vous serez sensibles aux nouvelles modalités de formation désormais accessibles, notamment à la formation ouverte à distance à travers le e-learning, les MOOC et autres *serious game*.

Vos nouvelles fonctions vous conduiront à considérer l'ensemble des corps de l'administration pénitentiaire dans le développement de vos divers plans de formation en ce sens, vous serez les formateurs et responsables de formation de tous les personnels.

Vous serez curieux des pratiques d'apprentissages, impatients de devenir des experts de vos territoires afin de proposer des réponses adaptées aux professionnels qui vous solliciteront.

La révision de l'arrêté de formation des élèves surveillants, la mise en œuvre du socle commun de formation obligatoire en matière de sécurité, la déclinaison du RPO et des modalités de prise en charge des publics, le renforcement du rôle des managers et des cadres de structures, ce sont autant de dossiers à suivre et à faire vivre..

Enfin, faites-vous connaître, faites connaître vos actions aux agents, à la société civile, afin que chacun adopte le réflexe de l'envie de rejoindre notre administration, ou de se former pour parfaire ses savoirs et ainsi accompagner les évolutions métiers nécessaires à l'excellence de nos pratiques professionnelles.

Cette période de formation est une chance dans une carrière, vous avez su la saisir. Elle vous a permis de vous interroger sur votre pratique professionnelle et votre vision du métier ainsi que sur notre institution. Elle vous a en quelque sorte renouvelé.

Rester constant, serein, appliqué même dans les situations les moins favorables, ne jamais oublier les fondamentaux appris à l'école, les réviser, les actualiser, les approfondir, nourrir des connaissances nouvelles, s'adapter.

C'est de cette manière que vous évoluerez et ferez évoluer notre administration.

Vous êtes toutes et tous au cœur de l'évolution des politiques publiques pénitentiaires, et vous saurez conduire le changement de l'administration pénitentiaire.

L'institution croit en vous, croyez en elle, elle est riche de qualités humaines, de compétences, de modernité et d'ambitions.

Chers membres de la famille, amis, **des promotions René BOURDON, Jean FAURE, Eliane BOUCHERON**, soyez fiers de ce qu'ils ont réalisé, osé, au service de leur valeur humaine, de leur conviction et de leur volonté d'œuvrer pour la justice.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire, Stéphane BREDIN, et Chloé MIRAU, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales vous souhaitent un plein épanouissement dans vos nouvelles fonctions.

Ils comptent sur vous, sur votre engagement.

Soyez convaincus du sens de votre action, Mesdames et Messieurs

Soyez fiers de servir l'administration pénitentiaire.